

Responsable d'entreprise agricole

RNCP38093 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	21052, 12598
Code(s) ROME	A1411, A1407, A1409, A1410, A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

156 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 156 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.P.S.P.A.	37940194600015	Former et organiser l'évaluation
AFGEEAP	41182875900026	Former et organiser l'évaluation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
AGUF VIVARAIS FORMATION	38881118400026	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP DE PROMOTION SOCIALE AGRICOLE	78641331000024	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP FORM PERF AGRICUL	38466091600014	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP PROMOTION SOCIALE AGRIC AVEYRON	77674303100028	Former et organiser l'évaluation
ASS DES AMIS DES CAMPAGNES	78079125700014	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIAL FORMAT PROFESS AGRIC MENAGE	32332636300021	Former et organiser l'évaluation
ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE	34238263700011	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 156 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38093-responsable-d-entreprise-agricole/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Anticiper et s'adapter à un contexte en rapide évolution pour produire, transformer, commercialiser, contractualiser, se diversifier et innover, les exploitations agricoles sont devenues de véritables entreprises agricoles et rurales. Dans ce nouveau rapport au métier et au vivant, au territoire et à la société, les agriculteur-ices d'aujourd'hui sont de plus en plus polyvalent-es et multicompétent-es.

Le secteur de l'agriculture est désormais marqué par la fluidité des parcours professionnels vers et depuis l'agriculture, avec des installations ou des reconversions professionnelles tardives ou précoces, avant ou après avoir

exercé le métier d'agriculteur. Aujourd'hui, être agriculteur devient une activité parmi d'autres que choisissent de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole

Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (DJA).

Les emplois-type ciblés par le brevet professionnel "Responsable d'entreprise agricole" sont ceux d'agriculteur-ices et de salarié-es agricoles hautement qualifié-es dont le niveau d'emploi est le niveau 4.

Le métier de responsable d'entreprise agricole et celui de salarié-e hautement qualifié-e sont des métiers de plus en plus exigeants techniquement et "intensifs" en connaissances. Le cœur du métier reste caractérisé par la relation de l'individu au vivant et sa capacité à gérer les cycles de productions, végétales et ou animales.

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable d'entreprise agricole et les salarié-es hautement qualifié-es peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-rices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité.

Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation.

L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleures pratiques et techniques disponibles pour progresser.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Se situer en tant que professionnel
- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
- Piloter le système de production
- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- Gérer le travail
- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- Combiner les différentes activités liées aux productions
- Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- Commercialiser un produit ou un service
- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
- Transformer la production animale ou végétale, ou mettre en œuvre une activité ou une prestation de service, ou réaliser les opérations de conduite d'un atelier de production animale ou végétale (support défini selon le contexte local)
- Transformer la production animale ou végétale, ou mettre en œuvre une activité ou une prestation de service, ou réaliser les opérations de conduite d'un atelier de production animale ou végétale ou mettre en œuvre des activités en lien avec l'agroéquipement (support défini selon le contexte local)

Blocs de compétences

RNCP38093BC01 — Se situer en tant que professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

1-1: Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

1-2: Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP38093BC02 — Piloter le système de production

LISTE DE COMPÉTENCES

2-1: Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements

2-2: Gérer le travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38093BC03 — Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

LISTE DE COMPÉTENCES

3-1: Combiner les différentes activités liées aux productions

3-2: Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38093BC04 — Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

4-1: Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers

4-2: Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38093BC05 — Valoriser les produits ou services de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

5-1: Commercialiser un produit ou un service

5-2: Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38093BC06 — Transformer la production animale ou végétale, ou mettre en œuvre une activité ou une prestation de service, ou réaliser les opérations de conduite d'un atelier de production animale ou végétale

LISTE DE COMPÉTENCES

Acquérir des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) sur des activités de transformation, de services ou de production

Le bloc dont la mise en œuvre est conditionnée par l'habilitation de la DRAAF-DAAF, est à choisir parmi les éléments inscrits dans le registre national disponible sur le site Chlorofil.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38093BC07 — Transformer la production animale ou végétale, ou mettre en œuvre une activité ou une prestation de service, ou réaliser les opérations de conduite d'un atelier de production animale ou végétale ou mettre en œuvre des activités en lien avec l'agroéquipement (support défini selon le contexte local)

LISTE DE COMPÉTENCES

Acquérir des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) sur des activités de transformation, de services ou de production

Le bloc dont la mise en œuvre est conditionnée par l'habilitation de la DRAAF-DAAF, est à choisir parmi les éléments inscrits dans le registre national disponible sur le site Chlorofil.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans des types d'exploitations (culture et/ou élevage) d'une extrême diversité présentant des différences de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique et financière ou encore d'environnement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agriculteur / Agricultrice ;
- Eleveur / Eleveuse ;
- Gérant / Gérante d'exploitation agricole ;
- Producteur / Productrice ;
- Responsable d'élevage ;
- Chef de culture ; Chef de production agricole ;
- Cultivateur / Cultivatrice ;
- Régisseur / Régisseuse d'exploitation agricole

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 829 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 553
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	78 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel est accessible :

- a) Aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, qui bénéficient de l'une des modalités de formation prévues au livre III de la sixième partie du code du travail ;
 - b) Aux candidats qui bénéficient des modalités de formation prévues au livre II de la sixième partie du code du travail.
- Ces candidats doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.

Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur.

Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est désigné par le ministre chargé de l'agriculture. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture et est composé paritairemment :

- a) De membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ; les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
 - b) De professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.
- Pour chaque membre du jury, un suppléant doit être désigné. Ceux-ci ne peuvent intervenir dans le fonctionnement du jury qu'en l'absence des membres titulaires.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 090 €
Selon la branche	5 400 € – 7 090 €
Prise en charge	Branches concernées
7 090 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 560 €	CPNE des Vins et Spiritueux
6 442 €	CPNE Ateliers et chantiers d'insertion
6 352 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
5 400 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2029
Date de dernière délivrance possible	01/01/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP29257

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38093/>

Où se former

Formations référencées	1 103
Organismes	128
Régions couvertes	15
Prix indicatif	100 € – 19 320 €
Durée	2 – 2600 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	119
Organismes gestionnaires (CFA)	76
Organismes formateurs	99
Régions couvertes	14
Départements couverts	68
Organismes certifiés Qualiopi	99
Sessions	de 01/2024 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7 950
Parcours menés à terme	5 737
Taux d'achèvement	72 %
Période	12/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8 697
Montant total engagé	17 338 593 €
Coût moyen par dossier	1 994 €
Durée moyenne	479 h
Période	11/2023 – 09/2026

France compétences	82 %
Reste à charge titulaire	11 %
France Travail	5 %
OPCO	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.